Parlement européen
2024-2029

TEXTES ADOPTÉS

P10_TA(2026)0045

Situation post-électorale en Ouganda et menaces à l’encontre de Bobi Wine, chef de file de l’opposition

Résolution du Parlement européen du 12 février 2026 sur la situation post-électorale en Ouganda et les menaces à l’encontre de Bobi Wine, chef de file de l’opposition (2026/2611(RSP))

Le Parlement européen,

– vu l’article 150, paragraphe 5, et l’article 136, paragraphe 4, de son règlement intérieur,

A. considérant que les élections qui se sont tenues en Ouganda le 15 janvier 2026 ont été marquées par des abus, de graves restrictions de l’espace civique, des intimidations généralisées à l’encontre de figures de l’opposition, des fraudes, des violences et une coupure de l’accès à internet dans tout le pays;

B. considérant que, selon les résultats officiels, le président Yoweri Museveni a été déclaré vainqueur des élections et qu’il entamera ainsi son septième mandat, alors que les normes démocratiques fondamentales n’ont pas été respectées au cours du processus électoral;

C. considérant que l’armée a assiégé la résidence du dirigeant du parti Plateforme de l’unité nationale (NUP) et candidat à la présidence, Robert Kyagulanyi (Bobi Wine), et aurait agressé sa famille et son personnel; que son épouse, Barbara Kyagulanyi, a dû quitter l’Ouganda;

D. considérant que, avant les élections, des organisations de la société civile ont été arbitrairement suspendues et que des défenseurs des droits de l’homme et des détracteurs du gouvernement ont été pris pour cible, notamment Sarah Bireete, qui a été arrêtée;

E. considérant que le gouvernement a mené une répression brutale des membres de l’opposition, des journalistes et des manifestants, en arrêtant arbitrairement plus de 400 personnes avant le jour du scrutin et des centaines d’autres par la suite, et que des cas de

torture et de mauvais traitements dans les centres de détention ont été signalés; que, le 28 novembre 2025, Mesach Okello, partisan du NUP, a été tué par balle lors d'un rassemblement pacifique; que des dirigeants régionaux du NUP auraient disparu après les élections et restent portés disparus à ce jour;

F. considérant que le Dr Kizza Besigye, figure de proue de l'opposition, a été illégalement transféré du Kenya vers l'Ouganda, où il a été détenu pendant plus d'un an avant les élections, qu'il est gravement malade et se serait vu refuser des soins médicaux, et qu'il fait l'objet d'un procès pour trahison;

1. condamne fermement le déroulement des élections et la répression brutale menée à l'encontre de l'opposition politique, de la société civile, des journalistes et des manifestants; condamne l'intimidation et les menaces dont fait l'objet Bobi Wine; dénonce l'assassinat de Mesach Okello;

2. demande instamment aux autorités ougandaises de mettre fin à toute forme de violence, de menace, d'intimidation et de détention arbitraire à l'encontre des figures de l'opposition, des militants et des détracteurs, y compris Bobi Wine et son épouse, de libérer immédiatement et sans condition toutes les personnes détenues arbitrairement, y compris le Dr Kizza Besigye, de cesser de recourir à des procès de civils devant des juridictions militaires, d'abandonner tous les chefs d'accusation motivés par des raisons politiques, y compris contre Sarah Bireete, de divulguer sans délai le lieu où se trouvent toutes les personnes disparues, de garantir la justice et l'obligation de rendre des comptes, et d'aligner les pratiques judiciaires sur les garanties constitutionnelles et les normes internationales en matière de procès équitable;

3. prie instamment les autorités ougandaises de mettre un terme aux suspensions arbitraires de groupes de la société civile, de s'abstenir de toute nouvelle restriction d'accès à internet et d'entreprendre des réformes électorales et institutionnelles globales, notamment en garantissant l'indépendance de la commission électorale et du pouvoir judiciaire;

4. invite l'Union européenne, ses États membres et les organismes régionaux à amorcer un dialogue critique avec les autorités ougandaises au sujet des violations commises et à suivre de près les procès concernés;

5. invite l'Union et ses États membres à revoir leur coopération avec l'Ouganda ainsi que l'aide qu'ils lui accordent, afin de garantir le respect des principes de l'Union, à mettre en œuvre des sanctions ciblées et à donner la priorité au soutien à la société civile, aux défenseurs des droits de l'homme et des personnes LGBTIQ+, ainsi qu'aux journalistes;

6. demande que des enquêtes indépendantes et impartiales soient menées sur les crimes contre l’humanité commis par les dirigeants politiques et militaires ougandais et d’autres pays africains;

7. charge sa Présidente de transmettre la présente résolution au Conseil, à la Commission, à la vice-présidente de la Commission/haute représentante de l’Union pour les affaires étrangères et la politique de sécurité, à l’Union africaine et aux autorités ougandaises.